



Syndicat des
Employé(e)s de la
Société Québécoise
des Infrastructures

LE POINT SUR LA NÉGO

Québec, le 6 mars 2023

Bravo à tous ceux qui ont participé à la journée de grève du 22 février. Le taux de participation est de 70%.

Nous n'avons aucune date de négociation de prévue avant le mois d'avril. La conciliatrice doit se faire remplacer par un collègue, car elle part en congé de maternité. Nous attendons donc les disponibilités du nouveau conciliateur.

Pour cette raison, le comité de négociation n'envisage pas de faire de journée de grève avant d'avoir une nouvelle journée de conciliation.

Il n'y a eu aucune avancée du côté normatif, les mêmes articles sont toujours en litige.

Voici un petit rappel de nos demandes monétaires, en plus des demandes salariales (voir le tableau), nous demandons une augmentation de la part de l'employeur pour les assurances.

Année	IPC (indice des prix canadiens) province de Québec	% augmentation salaire	% offre patronale	% demande syndicale
2009	0.57%	2%		
2010	1.28%	0.50%		
2011	3.03%	0.75%		
2012	2.13%	1%		
2013	0.77%	1.75%		
2014	1.38%	2%		
2015	1.07%	0%		
2016	0.69%	1.50%		
2017	1.08%	1.75%		
2018	1.65%	2%		
2019	2.07%	0%		
2020	0.80%		2%	3.65%
2021	3.79%		2%	3.65%
2022	6.74%		2%	3.65%
2023*	5%		2%	3%
2024*	4%		2%	3%
2025*	3%		2%	
total % en 2025	39.05%		25.25%	30.20%

*indice IPC projeté pour 2023, 2024,2025

Il faut tenir compte, que le dépôt patronal est pour une durée de 6 ans, et que celui syndical est pour 5 ans

Il est clair en plus que nous perdons du pouvoir d'achat et que la partie patronale ne fait rien pour changer la situation. Bientôt, il sera préférable d'aller travailler chez McDonald, car leur salaire rattrape les nôtres.

Le dépôt syndical n'inclut pas l'année 2025.

Si des membres vous informent qu'ils ne reçoivent pas les informations, veuillez les informer qu'ils doivent transmettre leur adresse courriel personnelle à info@sesqi.com.

Nous avons commencé à verser les indemnités de grève et cela se poursuivra au cours des prochains jours.

Nous vous rappelons qu'afin de recevoir l'indemnité de grève, vous devez nous faire parvenir un spécimen de chèque par courriel.

Solidairement,

VOTRE COMITÉ DE NÉGOCIATION

Sylvain Beaulieu
Alain De Villers
Diane Papillon
Marc Verreault

Nina Laflamme, conseillère syndicale SCFP

Vous pouvez visiter notre site WEB au : sesqi.scfp.ca et le Facebook du SESQI.